

Editorial

Inverser ce cours fatal



Les événements se sont précipités depuis l'acceptation de l'initiative «contre l'immigration de masse». Sitôt la position de Berne sur l'extension de la libre-circulation des personnes à la Croatie connue, l'Union européenne (UE) a gelé les accords sur la participation de la Suisse à ses programmes de formation et de recherche, Erasmus+ et Horizon 2020, plongeant nos hautes écoles dans une inquiétude profonde.

Nous devons pourtant garder espoir et nous mobiliser pour sauver ces accords. D'abord, il faut rappeler qu'ils ont toujours été apolitiques et qu'ils doivent le rester: il n'est dans l'intérêt de personne de punir nos étudiants et nos chercheurs pour un vote populaire qui les dépasse et qui est l'expression de la démocratie. Ensuite: rien n'a changé dans les faits et la libre-circulation prévaut, le temps que la loi d'application soit approuvée. Bruxelles doit tenir compte du front commun qui se dessine pour aller dans le sens des initiants et préserver les bilatérales, tout à la fois.

Reste que la place scientifique suisse a déjà subi un profond dommage. Le fait que la Suisse ne sera pas associée, en 2014, à Erasmus+ et à Horizon 2020, signifie une perte d'attractivité immédiate. Nous devons être prêts à nous investir, au-delà des frontières partielles, pour inverser ce cours fatal.

Géraldine Savary

Présidente de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
Membre du Team politique FUTURE

Programmes de formation et de recherche de l'UE

La Suisse exclue de la ligue des champions

Après l'acceptation de l'initiative populaire contre l'immigration de masse, l'UE a suspendu les négociations relatives à la participation de la Suisse aux programmes de recherche et de formation européens. Cette décision est lourde de conséquences pour la place scientifique suisse.

L'Union européenne (UE) a suspendu les négociations relatives à la participation de la Suisse aux programmes de formation et de recherche Erasmus+ et Horizon 2020. Bruxelles réagit à la décision du Conseil fédéral de renoncer dans l'immédiat à étendre la libre-circulation des personnes à la Croatie, après l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse. En 2014, la Suisse ne pourra pas participer pleinement à ces programmes et sera reléguée au rang de pays tiers. L'attractivité de la place scientifique suisse sera durablement affectée et les pertes financières seront notables.

Suppression des bourses de l'ERC: exclus d'Horizon 2020, les suisses ne pourront plus présenter de projets individuels à l'UE, un domaine dans lequel ils se sont pourtant révélés très productifs. Les bourses prestigieuses octroyées par le Conseil européen de la recherche (ERC) seront les premières touchées. Entre 2007 et 2012, la Suisse en a obtenu 192. Ces subsides, qui oscillent entre 1,5 et 3,5 millions d'euros, visent à soutenir pendant cinq ans les projets de jeunes chercheuses et chercheurs et de scientifiques plus chevronnés. Ils devront aussi se passer des bourses pour le développement des carrières, appelées «mesures Marie Curie». Ils en ont acquis près de 500 entre 2007 et 2012. Privée de l'accès à ces financements de premier ordre, la Suisse perdra une grande part de son pouvoir d'attraction auprès

des meilleurs scientifiques du monde entier.

Une coordination onéreuse: avec une enveloppe de 80 milliards d'euros, Horizon 2020 est le programme de recherche le plus ambitieux au monde. Rien ne permet de savoir si les scientifiques suisses pourront coordonner des projets sans l'accord d'association. Mais une chose est sûre: si elle est reléguée au rang de pays tiers, la Suisse devra assumer seule les coûts liés à sa participation. La principale initiative qu'elle dirige actuellement est le «Human Brain Project». Il sera financé par l'ancien programme-cadre jusqu'au terme de sa première phase, en 2016. Passée cette date, la Suisse et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne pourront-elles garder les rênes de ce projet européen? La question est ouverte.

Obstacles aux échanges universitaires: le programme d'éducation Erasmus+ permet aux étudiants d'acquérir une expérience à l'étranger. L'exclusion de la Suisse ne mettra pas fin aux échanges, mais ils s'effectueront dans des conditions beaucoup moins favorables: la Confédération devra subventionner non seulement ses propres étudiants, mais aussi ceux de l'étranger, sans le soutien de l'UE. Et elle passera à côté d'une belle opportunité d'attirer sur son sol une relève prometteuse.

La non-association de la Suisse aux programmes européens de recherche et de formation signifie l'exclusion de la place scientifique suisse de la ligue des champions. Il faut empêcher cela! Les acteurs suisses de la formation, de la recherche et de l'innovation s'engageront sans réserve pour que les intérêts de la science soient pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du peuple suisse.

Le monde scientifique profondément inquiet

Après l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, le 9 février 2014, les responsables du monde scientifique ont fait part de leur crainte de voir le pôle de recherche suisse s'isoler. Dans une lettre adressée au Conseil fédéral, ils ont rappelé à quel point la participation aux programmes de formation et de recherche européens était importante pour la réputation et la compétitivité et des hautes écoles. Lors d'une conférence de presse, les représentants de ces dernières et du Fonds national suisse ont informé les médias sur les conséquences d'une exclusion de la Suisse.

Les représentants des domaines de la formation et de la recherche ont conscience que la suspension des négociations rela-

tives à Horizon 2020 et à Erasmus+ n'est qu'une partie d'un problème plus large qui concerne le pays dans son ensemble. Toutefois ils appellent le Conseil fédéral à

tout mettre en œuvre afin que la Suisse participe à ces programmes. Ils entendent à cet égard apporter un soutien actif et constructif au gouvernement.



Martin Vetterli, Ralph Eichler, Antonio Loprieno et Patrick Aebischer répondant aux questions des journalistes.

KEYSTONE/Lukas Lehmann

news

Monitoring de la formation

La formation supérieure gagne du terrain

En février 2014, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont publié le deuxième rapport sur l'éducation. Celui-ci témoigne de la progression continue du niveau de formation de la population suisse: en 2014, un tiers des actifs est diplômé de l'enseignement tertiaire (haute école ou école professionnelle supérieure), contre seulement un quart en 2010.

Ce rapport, qui paraît tous les quatre ans, fait partie d'un monitoring à long terme réalisé par la Confédération et les cantons. Il recense les connaissances récentes sur la formation en Suisse et sert de base pour l'élaboration de politiques publiques dans ce domaine. Après la première édition,

publiée en 2010, la Confédération et les cantons ont fixé des objectifs communs à long terme et pris des mesures correspondantes. Celles-ci pourront éventuellement être adaptées ou complétées en fonction de l'évaluation du rapport actuel.

Loi sur la formation continue

Des changements mineurs décidés par la CSEC-E

Le Conseil des Etats débattira lors de la session de mars de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo). En décembre 2013, après un vif débat, le Conseil national a modifié plusieurs éléments du projet du Conseil fédéral. Si la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E), chargée de l'examen préliminaire, a approuvé la plupart des décisions prises par la Chambre du peuple, elle a apporté quelques corrections avant de le transmettre au plénum. La CSEC-E a ainsi supprimé de la loi

l'obligation faite aux cantons de mettre en place un système gratuit de conseil, ainsi que la possibilité pour la Confédération de financer le développement d'offres de formation continue. Elle propose en outre de ne pas mentionner explicitement les organisations du monde du travail dans la prise en considération des acquis. A l'inverse, la CSEC-E a réintroduit la responsabilité des employeurs dans le texte de loi: ces derniers sont censés favoriser la formation continue de leur personnel. La CSEC-E estime encore que les aides octroyées aux organisations de formation continue ne doivent pas être limitées à quatre ans.

La CSEC-E a par ailleurs soutenu les requêtes portant sur l'élargissement de l'assurance qualité et sur l'établissement d'une stratégie nationale d'encouragement des compétences de base. En revanche, elle a rejeté par 7 voix contre 4 et 1 abstention l'idée de congés de formation payés par l'employeur et d'une durée maximale de trois jours par an.

Bourses d'études

Sur un pied d'égalité

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) souhaite créer des incitations supplémentaires pour favoriser une harmonisation matérielle des bourses d'études au niveau suisse.

En 2012, le canton de Glaris a déboursé moins de 16 francs par habitant au titre des contributions à la formation, contre 80 francs pour celui du Jura – ces deux extrêmes mettent en évidence les profondes disparités cantonales qui prévalent en matière de bourses d'études. En complément à ces montants, la Confédération ajoute aux subsides cantonaux trois francs. Les subventions fédérales sont équivalentes dans tous les cantons. Le contre-projet indirect à l'initiative sur les bourses de l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) pourrait permettre de changer cela.

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) entend amender le texte du Conseil fédéral. Elle a ainsi décidé, par 14 voix contre 10, que la Confédération devait à l'avenir soutenir les cantons non

plus en fonction de leur population, mais sur la base des contributions à la formation effectivement versées. Les subventions fédérales permettraient ainsi d'encourager les cantons à octroyer des bourses plus élevées. Ce mécanisme vise à favoriser l'égalité des chances et à harmoniser les conditions financières d'accès à la formation dans tous les cantons. La majorité de la CSEC-N souhaite que la loi sur les contributions à la formation fasse référence à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études. Ce renvoi comprend les conditions financières du concordat à travers la définition de montants maximaux.

Pour une hausse de subventions

Reste à savoir si la participation fédérale actuelle à l'ensemble des contributions à la formation est suffisante pour promouvoir une harmonisation matérielle. En 2012, la Confédération a octroyé 25 millions de francs aux cantons, soit 8% des 318 millions de francs déboursés au total sous forme de bourses et de prêts. La Commission a adopté par 17 voix contre 8 une solution sous la forme d'une motion

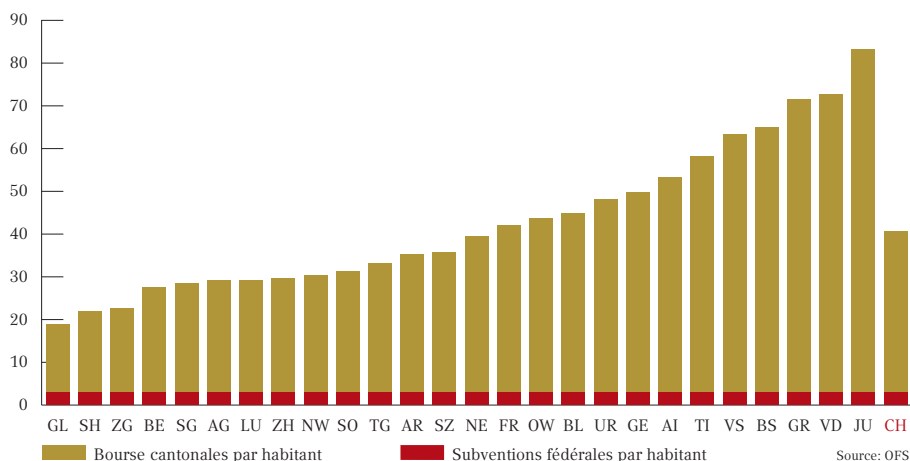
exigeant un renforcement de la participation de la Confédération aux bourses d'études cantonales. Les fonds supplémentaires devront être budgétisés dans le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020. Il conviendra cependant d'éviter que ce financement ne s'effectue au détriment des hautes écoles et de la recherche.

Aussi pour la formation professionnelle

Par 18 voix contre 7, la CSEC-N a en outre intégré un groupe supplémentaire au projet de loi: à l'avenir, les diplômés de la formation professionnelle supérieure pourront également prétendre à des contributions. La Commission adopte ainsi la même approche que le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), qui souhaite traiter formation professionnelle supérieure et formation académique sur un pied d'égalité.

Le Réseau FUTURE soutient les propositions de la majorité. Le projet de loi propose une harmonisation matérielle à l'échelle de la Suisse et rend ainsi possible l'accès égal de toutes et tous à la formation supérieure. Le système des bourses reste cependant de la responsabilité des cantons.

Bourses d'études cantonales et subventions fédérales par habitant en francs par canton en 2012





Anne-Catherine Lyon nouvelle présidente de la CUS

La conseillère d'Etat vaudoise Anne-Catherine Lyon est devenue la nouvelle présidente de la Conférence universitaire suisse (CUS) au 1^{er} janvier 2014. La directrice de l'instruction publique du canton de Vaud succède au conseiller d'Etat bâlois Christoph Eymann. Anne-Catherine Lyon est aussi présidente du Conseil suisse des hautes écoles spécialisées.

22 Consolidator Grants pour la Suisse

Le Conseil européen de la recherche (ERC) a pour la première fois délivré des Consolidator Grants à des chercheuses et chercheurs en milieu de carrière. Sur un total de 312 bourses, 22 sont destinées à des scientifiques établis en Suisse – le pays se place en cinquième position. Quatre bourses sont attribuées à l'EPF de Zurich, trois aux universités de Bâle, Genève, Lausanne et Zurich. L'EPF de Lausanne obtient deux bourses tandis que les l'Université de Berne, le Paul Scherrer Institut, l'Institut tropical et de santé publique et l'EAWAG obtiennent une reconnaissance.

Recherche énergétique: quatre nouveaux centres de compétences lancés

Quatre nouveaux Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER) commenceront leurs activités début 2014. Un comité de direction a donné le feu vert à ces centres actifs dans les réseaux électriques, la mobilité, la biomasse ainsi que l'économie, l'environnement, le droit et le comportement. Les SCCER font partie du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» et doivent contribuer à la mise en oeuvre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Actualités sur le site de FUTURE

Sur le site web www.reseau-future.ch, vous trouverez des informations actuelles sur la formation, la recherche et l'innovation.

Huit nouveaux pôles de recherche nationaux

Le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a choisi huit nouveaux pôles de recherche nationaux (PRN) pour la période allant de 2014 à 2017. Les nouveaux PRN seront établis dans les universités de Bâle, Berne (deux PRN), Fribourg, Genève, Neuchâtel, ainsi que dans les écoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich. La Confédération investira dans les quatre ans à venir 30 millions de francs dans ces projets de haute qualité scientifique.

Thierry Courvoisier nouveau vice-président de l'EASAC

Le président des Académies suisses des sciences, le professeur Thierry Courvoisier, a été élu vice-président du European Academies Science Advisory Council (EASAC) pour les années 2014 à 2016. Cette association réunissant les académies européennes est l'instance de conseil scientifique des organes politiques de l'Union européenne.

Accord pour une meilleure conciliation du service militaire et des études

Le paiement de galons et les études supérieures devraient être mieux conciliables à l'avenir. Les présidents des conférences de recteurs des hautes écoles suisses et le Département de la défense, de la protection de la population et des sports ont signé une convention dans ce sens. L'entrée en vigueur est prévue pour 2017. Le Parlement doit d'abord avaliser cette convention.

Pour un diagnostic préimplantatoire plus large

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) se prononce par 12 voix contre 1 en faveur de la modification de la loi sur la procréation médicalement assistée. La majorité des membres veut assouplir le cadre légal prévu par le Conseil fédéral pour autoriser le diagnostic préimplantatoire. Une minorité propose de refuser d'entrer en matière.

Mesures contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) demande dans une motion que le Conseil fédéral adapte la stratégie de lutte contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en fonction du oui du peuple à l'initiative contre l'immigration de masse. La Confédération doit tenir compte des besoins de la société dans les mesures qu'elle mettra en place en matière de politique des hautes écoles, selon la CSEC-E. Le gouvernement doit en outre indiquer comment les besoins en médecins pourront être couverts.

Les moyens supplémentaires ont accéléré l'innovation

Le budget de la Commission pour la technologie et pour l'innovation (CTI) a été augmenté de 100 millions de francs en 2011 pour lutter contre les effets du franc fort. Une évaluation conjointe du Centre de recherche conjoncturelle de l'EPF de Zurich, le KOF, et du bureau de recherche et de conseil Infras, montre que cette augmentation à court terme a eu l'effet escompté. Des projets d'innovation menacés ont été réalisés et accélérés.

Impressum

Münstergasse 64/66
3011 Berne
tél. 031 351 88 46
fax 031 351 88 47
www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2014

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.